



# REGLEMENT DE LA CORRIDA DU CLOS DES ROCHES

## ORGANISATION

Club : Smarves et Clain Athle 86 (SCA86)  
Siège social : Stade Marcel Bernard 86240 Smarves  
Co-présidents : Christophe Leroy & Sébastien Vivier  
Organisateurs : Bruno Pain & Romain Vivier (co-responsables de la commission running SCA86)  
Buvette : Laurent Godard (responsable buvette du SCA86)  
Contact : <http://sca86.athle.fr/>

**LIEU** : Route des Tourbières, Roches-Prémarie Andillé

**DATE** : Vendredi 7 Juillet 2023

## AUTORISATION ADMINISTRATIVE

Délivrée par la Mairie de Roches-Prémarie conformément à la réglementation des manifestations running.

## NATURE DES COMPETITIONS

- Course pédestre de 5 ou 10km  
Chaque coureur effectuera 1 ou 2 boucle(s) d'une distance de 5km  
Cette course est ouverte à toutes personnes (licenciées ou non) à partir de la catégorie minime pour le 5km et cadet pour le 10km.  
Le départ de la course sera donné à 19h30 précise.
- Courses pédestre relais en duo 2x5km  
Chaque coureur effectuera une fois la boucle d'une distance de 5km. Cette course est ouverte à partir de la catégorie cadet.  
Le départ de la course sera donné à 19h30 précise.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à la manifestation est conditionnée à :

1. Les catégories :
  - a) Mixte
  - b) Catégories d'âge (homme et femme) 2022-2023

Calcul de l'année de naissance moyen : somme des années divisée par deux, c'est-à-dire :  
(1980+1975) : 2 = 1977,5 (arrondi supérieur) = 1978

Les catégories d'âges, homme et femme sont identiques.



Distances maximales autorisées par catégories :

- Minimales : 4,9 km / Cadets : 15 km

2. Certificat médical :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, joindre obligatoirement à votre inscription, la photocopie :

- Soit d'une licence athlé compétition, athle entreprise, athlé running ou pass' running en cours de validité, délivrée par la F.F.A.
- Soit d'une licence sportive, en cours de validité, délivrée par une fédération uniquement agréée, liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/lesfederations/liste-des-federations-sportives-2742>) et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.
- L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée, l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10ans),

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'AAF, doivent fournir un certificat médical en langue française

3. Droit d'inscription

Le 5km : 8 euros et le 10km : 10 euros

Le relais : 16 euros par équipe

Les inscriptions se font en ligne sur [runchrono.fr](http://runchrono.fr)

4. Clôture des inscriptions

Par inscription en ligne au plus tard le jeudi 6 juillet à 20h ou par courrier (dossier complet) reçu au plus tard le lundi 3 juillet à l'adresse suivante uniquement : 67 BIS ROUTE DE POITIERS 86340 ROCHES-PREMARIE ANDILLE

Des inscriptions sur place ne sont pas prévues.

5. Athlètes handisports

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.



#### 6. Mineurs

Autorisation parentale obligatoire à compléter sur le bulletin d'engagement lors de l'inscription.

#### 7. Dossards

Il est fourni par l'organisation. Les dossards seront à récupérer à la maison des associations (route des tourbières à Roches-Prémarie le vendredi 7 juillet jusqu'à 30min avant le départ de la course.

Le coureur doit le porter visiblement sur le devant pendant la totalité de la course et dans son intégralité.

#### 8. Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. (Sauf accord de l'organisation). L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

#### 9. Rétractation

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu au remboursement en cas de non-participation.

#### 10. Parcours

Parcours roulant sans difficulté majeure, sur une boucle de 5 km de routes (50%) et chemins (50%) passant par des cités pavillonnaires, chemins blancs, plaines, ruisseaux...

#### 11. Relais

Pour le relais en duo, le passage de relais s'effectuera à côté de l'arche.

#### 12. Ravitaillement

A la fin de la course, au niveau de la maison des associations. Une buvette sera également présente sur place.

#### 13. Chronométrage

Le chronométrage est assuré par un prestataire.

#### 14. Contrôle anti-dopage

Chaque concurrent est susceptible d'être contrôlé suivant la réglementation en vigueur.

#### 15. Vestiaires



Douches disponibles à la halle sportive à l'entrée sud de Roches-Prémarie (suivant les conditions sanitaires)

#### 16. Résultats

Résultats disponibles sur place, sur le site du Smarves et Clain Athle 86 et dans la presse locale dans les heures ou jours suivants. Conformément à la loi dite informatique et libertés, les participants peuvent s'opposer en cas de motif légitime à la parution de leur résultat.

#### 17. Récompenses

Les 3 premiers au scratch mixte, homme et femme seront récompensés ainsi que le premier et la première de chaque catégorie sur le 5 et 10km. Et les 3 premiers relais hommes / femmes et mixtes seront récompensés pour la course en duo. Les récompenses sont non-cumulables.

#### 18. Service médical

Une équipe de secouristes sera présente pour assurer la sécurité sanitaire de l'ensemble des participants ainsi qu'un médecin si le nombre de coureurs est supérieur à 500.

#### 19. Assurance

L'organisation est couverte par une police souscrite auprès de la FFA. Les licenciés bénéficient des garanties accordées liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou défaillance liés à l'état de santé du participant.

#### 20. Droit à l'image

*« J'autorise l'organisation, ainsi que leurs ayant droit (partenaires et médias) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître lors de ma participation à la course, sur tous supports, dans le monde entier et pour une durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et traités en vigueur ».*

## **REGLES SPORTIVES**

#### Jury

Il est composé de 3 membres du club du Smarves et Clain Athle 86. Les réclamations doivent être effectuées 15 minutes au plus tard après le passage du coureur sur la ligne d'arrivée.

#### Aide aux concurrents

Il est interdit de porter assistance à un concurrent pendant la course sauf pour raisons médicales.



### Suiveurs

Aucun suiveur n'est accepté (VTT, trottinette ou autres...)

### Nature

Chaque participant s'engage à respecter la nature sur l'ensemble du parcours, tout participant vu à jeter des déchets hors zone de ravitaillement pourra être immédiatement déclassé par l'organisation.

### Participants

L'organisateur se donne le droit de limiter ou d'arrêter les inscriptions suivant les conditions sanitaires.

## **FORCE MAJEURE**

En cas de force majeure, l'organisation pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles. Ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entrainera de-facto la fin de la responsabilité de l'organisation. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement ni aucune indemnité à ce titre.

## **ANNULATION**

L'organisateur se réserve la possibilité d'annuler la manifestation, soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Sauf, pour des raisons sanitaires, l'organisation s'engage à rembourser les concurrents (hors frais plateforme d'inscription).

## **ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT**

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.